

SAFETY DATA SHEET

1. Identification

Product identifier	Pro-Strength Liquid-Plumr Clog Destroyer Clog Remover		
Other means of identification	Document Number: CAN001368		
Recommended use	Clog remover		
Recommended restrictions	None known.		
Manufacturer/Importer/Supplier/Distributor information			
Manufacturer			
Company name	The Clorox Company of Canada Ltd.		
Address	150 Biscayne Crescent Brampton, ON L6W 4V3 Canada		
Telephone	1-905-595-8200		
E-mail	Not available.		
Emergency phone number	Medical Emergency:	1-800-446-1014	
	Transportation emergency:	1-800-424-9300 (Chemtrec)	
Supplier	See above.		

2. Hazard identification

Physical hazards	Not classified.		
Health hazards	Skin corrosion/irritation	Category 2	
	Serious eye damage/eye irritation	Category 1	
Environmental hazards	Not classified.		

Label elements



Signal word	Danger		
Hazard statement	Causes skin irritation. Causes serious eye damage.		
Precautionary statement			
Prevention	Wash thoroughly after handling. Wear protective gloves and eye protection.		
Response	IF ON SKIN: Wash with plenty of water. Specific treatment (see information on this label). If skin irritation occurs: Get medical attention. Take off contaminated clothing and wash it before reuse. IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Immediately call a POISON CENTER or doctor.		
Storage	Store away from incompatible materials.		
Disposal	Dispose of container in accordance with local, regional, national and international regulations.		
Other hazards	None known.		
Supplemental information	This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure. This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations.		

3. Composition/information on ingredients

Mixtures

Chemical name	Common name and synonyms	CAS number	%
Sodium hydroxide		1310-73-2	1-5*
Sodium hypochlorite		7681-52-9	5-10*

All concentrations are in percent by weight unless ingredient is a gas. Gas concentrations are in percent by volume.

Composition comments *CANADA GHS: The exact percentage (concentration) of composition has been withheld as a trade secret.

4. First-aid measures

Inhalation	If breathed in, move person into fresh air.
Skin contact	If on skin, rinse well with water. If on clothes, remove clothes.
Eye contact	If in eyes, rinse with water for 15 minutes.
Ingestion	If swallowed, call a Poison Control Centre or doctor immediately. DO NOT induce vomiting.
Most important symptoms/effects, acute and delayed	Severe eye irritation. Symptoms may include stinging, tearing, redness, swelling, and blurred vision. Permanent eye damage including blindness could result. Skin irritation. May cause redness and pain.
Indication of immediate medical attention and special treatment needed	Provide general supportive measures and treat symptomatically. Symptoms may be delayed.
General information	If you feel unwell, seek medical advice (show the label where possible). Show this safety data sheet to the doctor in attendance. Avoid contact with eyes and skin. KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN AND PETS.

5. Fire-fighting measures

Suitable extinguishing media	Treat for surrounding material.
Unsuitable extinguishing media	Do not use water jet as an extinguisher, as this will spread the fire.
Specific hazards arising from the chemical	During fire, gases hazardous to health may be formed.
Hazardous combustion products	May include and are not limited to: Oxides of carbon.
Special protective equipment and precautions for firefighters	Self-contained breathing apparatus and full protective clothing must be worn in case of fire.
Fire fighting equipment/instructions	Move containers from fire area if you can do so without risk.
Specific methods	Use standard firefighting procedures and consider the hazards of other involved materials.
General fire hazards	No unusual fire or explosion hazards noted.

6. Accidental release measures

Personal precautions, protective equipment and emergency procedures	Keep unnecessary personnel away. Keep people away from and upwind of spill/leak. Wear appropriate protective equipment and clothing during clean-up. Do not touch damaged containers or spilled material unless wearing appropriate protective clothing. Ensure adequate ventilation. Local authorities should be advised if significant spillages cannot be contained. For personal protection, see section 8 of the SDS.
Methods and materials for containment and cleaning up	Prevent entry into waterways, sewer, basements or confined areas. Large Spills: Stop the flow of material, if this is without risk. Dike the spilled material, where this is possible. Absorb in vermiculite, dry sand or earth and place into containers. Following product recovery, flush area with water. Small Spills: Wipe up with absorbent material (e.g. cloth, fleece). Clean surface thoroughly to remove residual contamination.
Environmental precautions	Never return spills to original containers for re-use. For waste disposal, see section 13 of the SDS. Avoid release to the environment. Prevent further leakage or spillage if safe to do so. Avoid discharge into drains, water courses or onto the ground. Do not discharge into lakes, streams, ponds or public waters.

7. Handling and storage

Precautions for safe handling	Avoid contact with eyes and skin. Provide adequate ventilation. Wear appropriate personal protective equipment. Wash thoroughly after handling. Use good industrial hygiene practices in handling this material. When using do not eat or drink. DO NOT USE WITH PLUNGER OR IN TOILETS.
Conditions for safe storage, including any incompatibilities	Keep container tightly closed in a cool, dry and well-ventilated place. Store away from incompatible materials (see Section 10 of the SDS). KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN AND PETS.

8. Exposure controls/Personal protection

Occupational exposure limits

US. ACGIH Threshold Limit Values

Components	Type	Value
Sodium hydroxide (CAS 1310-73-2)	Ceiling	2 mg/m3

Canada. Alberta OELs (Occupational Health & Safety Code, Schedule 1, Table 2)

Components	Type	Value
Sodium hydroxide (CAS 1310-73-2)	Ceiling	2 mg/m3

Canada. British Columbia OELs. (Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97, as amended)

Components	Type	Value
Sodium hydroxide (CAS 1310-73-2)	Ceiling	2 mg/m3

Canada. Manitoba OELs (Reg. 217/2006, The Workplace Safety And Health Act)

Components	Type	Value
Sodium hydroxide (CAS 1310-73-2)	Ceiling	2 mg/m3

Canada. Ontario OELs. (Control of Exposure to Biological or Chemical Agents)

Components	Type	Value
Sodium hydroxide (CAS 1310-73-2)	Ceiling	2 mg/m3

Canada. Quebec OELs. (Ministry of Labor - Regulation respecting occupational health and safety)

Components	Type	Value
Sodium hydroxide (CAS 1310-73-2)	Ceiling	2 mg/m3

Canada. Saskatchewan OELs (Occupational Health and Safety Regulations, 1996, Table 21)

Components	Type	Value
Sodium hydroxide (CAS 1310-73-2)	Ceiling	2 mg/m3

Biological limit values	No biological exposure limits noted for the ingredient(s).
Appropriate engineering controls	Good general ventilation (typically 10 air changes per hour) should be used. Ventilation rates should be matched to conditions. If applicable, use process enclosures, local exhaust ventilation, or other engineering controls to maintain airborne levels below recommended exposure limits. If exposure limits have not been established, maintain airborne levels to an acceptable level.
Individual protection measures, such as personal protective equipment	
Eye/face protection	Wear safety glasses with side shields.
Skin protection	
Hand protection	For prolonged use, wear rubber gloves.
Other	Wear appropriate chemical resistant clothing. As required by employer code.
Respiratory protection	Where exposure guideline levels may be exceeded, use an approved NIOSH respirator. Respirator should be selected by and used under the direction of a trained health and safety professional following requirements found in OSHA's respirator standard (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 and ANSI's standard for respiratory protection (Z88.2).
Thermal hazards	Not applicable.
General hygiene considerations	Always observe good personal hygiene measures, such as washing after handling the material and before eating, drinking, and/or smoking. Routinely wash work clothing and protective equipment to remove contaminants. When using do not eat or drink.

9. Physical and chemical properties

Appearance	Clear, Viscous
Physical state	Liquid.
Form	Liquid.
Colour	Pale yellow
Odour	Bleach
Odour threshold	Not available.

pH	~13
Melting point/freezing point	Not available.
Initial boiling point and boiling range	Not available.
Flash point	Not available.
Evaporation rate	Not available.
Flammability (solid, gas)	Not applicable.
Upper/lower flammability or explosive limits	
Flammability limit - lower (%)	Not available.
Flammability limit - upper (%)	Not available.
Explosive limit - lower (%)	Not available.
Explosive limit - upper (%)	Not available.
Vapour pressure	Not available.
Vapour density	Not available.
Relative density	~1.1
Solubility(ies)	
Solubility (water)	Not available.
Partition coefficient (n-octanol/water)	Not available.
Auto-ignition temperature	Not available.
Decomposition temperature	Not available.
Viscosity	Not available.
Other information	
Explosive properties	Not explosive.
Oxidising properties	Not oxidising.

10. Stability and reactivity

Reactivity Chemical stability	The product is stable and non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.
Possibility of hazardous reactions	Material is stable under normal conditions. No dangerous reaction known under conditions of normal use.
Conditions to avoid	Do not use or mix with ammonia, toilet bowl cleaners, acids or other drain openers.
Incompatible materials	Oxidizers. Caustics. Acids. Not corrosive to SAE 1020 Steel or non-clad Aluminum based on test data (UN Manual of Tests and Criteria, Part III, Section 37.1 -Corrosion to metals).
Hazardous decomposition products	May include and are not limited to: Oxides of carbon.

11. Toxicological information

Information on likely routes of exposure	
Inhalation	No adverse effects due to inhalation are expected. Excessive intentional inhalation may cause respiratory tract irritation.
Skin contact	Causes skin irritation.
Eye contact	Causes serious eye damage.
Ingestion	May cause stomach distress, nausea or vomiting.
Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics	Severe eye irritation. Symptoms may include stinging, tearing, redness, swelling, and blurred vision. Permanent eye damage including blindness could result. Skin irritation. May cause redness and pain.
Information on toxicological effects	
Acute toxicity	See below.

Components	Species	Test Results
Sodium hydroxide (CAS 1310-73-2)		
Acute		
Dermal		
LD50	Not available	
Inhalation		
LC50	Not available	
Oral		
LD50	Not available	
Sodium hypochlorite (CAS 7681-52-9)		
Acute		
Dermal		
LD50	Rabbit	> 20000 mg/kg, ECHA
Inhalation		
LC50	Rat	> 10.5 mg/L, 1 Hours, ECHA
Oral		
LD50	Rat	8910 mg/kg, ECHA
Skin corrosion/irritation	Causes skin irritation.	
Exposure minutes	Not available.	
Erythema value	Not available.	
Oedema value	Not available.	
Serious eye damage/eye irritation	Causes serious eye damage.	
Corneal opacity value	Not available.	
Iris lesion value	Not available.	
Conjunctival reddening value	Not available.	
Conjunctival oedema value	Not available.	
Recover days	Not available.	
Respiratory or skin sensitisation		
Canada - Alberta OELs: Irritant		
Sodium hydroxide (CAS 1310-73-2)		Irritant
Respiratory sensitisation	Not a respiratory sensitizer.	
Skin sensitisation	This product is not expected to cause skin sensitisation.	
Germ cell mutagenicity	No data available to indicate product or any components present at greater than 0.1% are mutagenic or genotoxic.	
Carcinogenicity	See below.	
IARC Monographs. Overall Evaluation of Carcinogenicity		
Sodium hypochlorite (CAS 7681-52-9)		Volume 52 - 3 Not classifiable as to carcinogenicity to humans.
Reproductive toxicity	This product is not expected to cause reproductive or developmental effects.	
Specific target organ toxicity - single exposure	Not classified.	
Specific target organ toxicity - repeated exposure	Not classified.	
Aspiration hazard	Not an aspiration hazard.	
Chronic effects	Not available.	
Further information	Not available.	

12. Ecological information

Ecotoxicity	See below		
Ecotoxicological data			
Components	Species	Test Results	
Sodium hydroxide (CAS 1310-73-2)			
Aquatic			
Crustacea	EC50	Water flea (Ceriodaphnia dubia)	34.59 - 47.13 mg/L, 48 hours

Components	Species	Test Results
Fish	LC50	Western mosquitofish (<i>Gambusia affinis</i>) 125 mg/L, 96 hours
Sodium hypochlorite (CAS 7681-52-9)		
Crustacea	EC50	Daphnia 2.1 mg/L, 48 Hours
Aquatic		
Fish	LC50	Chinook salmon (<i>Oncorhynchus tshawytscha</i>) 0.038 - 0.065 mg/L, 96 hours
Persistence and degradability	Not available.	
Bioaccumulative potential	No data available.	
Mobility in soil	No data available.	
Mobility in general	Not available.	
Other adverse effects	Not available.	

13. Disposal considerations

Disposal instructions	Collect and reclaim or dispose in sealed containers at licensed waste disposal site. Do not allow this material to drain into sewers/water supplies. Do not contaminate ponds, waterways or ditches with chemical or used container. Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.
Local disposal regulations	Dispose in accordance with all applicable regulations.
Hazardous waste code	The waste code should be assigned in discussion between the user, the producer and the waste disposal company.
Waste from residues / unused products	Dispose of in accordance with local regulations. Empty containers or liners may retain some product residues. This material and its container must be disposed of in a safe manner (see: Disposal instructions).
Contaminated packaging	Since emptied containers may retain product residue, follow label warnings even after container is emptied. Empty containers should be taken to an approved waste handling site for recycling or disposal.

14. Transport information

General	<p>Not corrosive to SAE 1020 Steel or non-clad Aluminum based on test data (UN Manual of Tests and Criteria, Part III, Section 37.1 -Corrosion to metals).</p> <p>Canada: TDG Proof of Classification:</p> <p>Classification Method: Classified as per Part 2, Sections 2.1 – 2.8 of the Transportation of Dangerous Goods Regulations. If applicable, the technical name and the classification of the product will appear below.</p> <p>Not regulated as dangerous goods.</p> <p>Marine Pollutants Exemption. 1.45.1. : Part 3, Documentation, and Part 4, Dangerous Goods Safety Marks, do not apply to substances that are classified as marine pollutants in accordance with section 2.43 of Part 2, Classification, if they are in transport solely on land by road vehicle or railway vehicle. However, substances may be identified as marine pollutants on a shipping document and the required dangerous goods safety marks may be displayed when they are in transport by road or railway vehicle. (SOR/2008-34, s. 23)</p> <p>US: DOT: Not regulated per 49 CFR 171.4(c)(1)</p> <p>IMDG: Not restricted per IMDG Code 2.10.2.7 Marine Pollutant exemption</p> <p>IATA: Not restricted per IATA Special Provision A197</p>
---------	---

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	Pro-Strength Liquid-Plumr Clog Destroyer Déboucheur	
Autres moyens d'identification	Numéro du document: CAN001368	
Usage recommandé	Déboucheur pour bouchons de cheveux	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	Fabricant	
Nom de la société	The Clorox Company of Canada Ltd.	
Adresse	150 Biscayne Crescent Brampton, ON L6W 4V3 Canada	
Téléphone	1-905-595-8200	
Courriel	Pas disponible.	
Numéro de téléphone d'urgence	Urgence médicale:	1-800-446-1014
	Urgence transport:	1-800-424-9300 (Chemtrec)
Fournisseur	Voir ci-dessus	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.	
Conseil de prudence		
Prévention	Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants et équipement de protection des yeux.	
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.	
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.	
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements supplémentaires	Cette fiche de données de sécurité est conçue pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail, le personnel d'urgence et pour d'autres conditions et situations, là où il existe un plus grand potentiel de risque à cause de l'exposition prolongée. Cette fiche signalétique n'est pas destinée aux consommateurs. Toutes les mesures de précaution et les mesures de premiers soins pour l'usage privé sont pourvues sur l'étiquette du produit, conformément à la réglementation applicable.	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Hydroxyde de sodium		1310-73-2	1-5*

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Hypochlorite de sodium		7681-52-9	5-10*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition *CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée.
Peau	En cas de contact avec la peau, rincer avec de l'eau. En cas de contact avec les vêtements, les enlever.
Yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau pendant 15 minutes.
Ingestion	En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. NE PAS provoquer le vomissement.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, un rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	En fonction des matières environnantes.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, linge). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter le contact avec les yeux et la peau. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. NE PAS UTILISER AVEC UN SIPHON NI POUR DÉBOUCHER LES TOILETTES.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants de caoutchouc pour les travaux de nettoyage de longue durée.

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent, Visqueux
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Jaune pâle
Odeur	Agent de blanchiment
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	~13
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	~1.1
Solubilité	
Solubilité (eau)	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter	Ne pas utiliser ni mélanger avec des produits à l'ammoniaque, des nettoyeurs pour cuvettes de toilette, des acides ou d'autres déboucheurs
Matériaux incompatibles	Oxydants. Substances caustiques. Acides.
	Non corrosif pour l'acier SAE 1020 ou non revêtus d'aluminium issu des données de test (manuel d'épreuves et de critères, partie III, article 37.1 - la Corrosion pour les métaux).
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation. L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Peau	Provoque une irritation cutanée.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, un rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Voir ci-dessous.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

Aiguë	
Cutané	
DL50	Pas disponible
Inhalation	
CL50	Pas disponible
Orale	
DL50	Pas disponible

Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9)

Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 20000 mg/kg, ECHA
Inhalation		
CL50	Rat	> 10.5 mg/L, 1 heures, ECHA
Orale		
DL50	Rat	8910 mg/kg, ECHA

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Minutes d'exposition	Pas disponible.
Indice d'érythème	Pas disponible.
Valeur d'un œdème	Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant	
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Irritant
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.
Cancérogénicité	Voir ci-dessous.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9)	Volume 52 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Pas disponible.
Autres informations	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques			
Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	34.59 - 47.13 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	125 mg/L, 96 heures
Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9)			
Crustacés	CE50	Daphnia	2.1 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Saumon Chinook (Oncorhynchus tshawytscha)	0.038 - 0.065 mg/L, 96 heures
Persistence et dégradation	Pas disponible.		
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.		
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	Pas disponible.		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités	<p>Non corrosif pour l'acier SAE 1020 ou non revêtus d'aluminium issu des données de test (manuel d'épreuves et de critères, partie III, article 37.1 - la Corrosion pour les métaux).</p> <p>Canada: Preuve de classification:</p> <p>Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.</p> <p>N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.</p> <p>Exemption relative aux polluants marins: 1.45.1 : La partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger — marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas aux matières qui sont classées comme polluants marins conformément à l'article 2.43 de la partie 2, Classification, si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire. Toutefois, de telles matières peuvent être identifiées comme polluants marins dans un document d'expédition et les indications de danger — marchandises dangereuses exigibles peuvent être apposées pendant qu'elles sont en transport à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire.</p> <p>DORS/2008-34</p> <p>US: DOT: Non réglementé par 49 CFR 171.4 (c)(1)</p> <p>IMDG : Non limité par le Code IMDG 2.10.2.7 Exemption pour les polluants marins</p> <p>IATA: Non limité par disposition spéciale A197 de l'IATA</p>
-------------	--

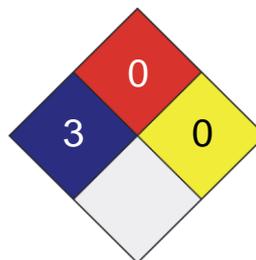
15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	<p>Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.</p> <p>DANGER : CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES. DÉGAGE DES ÉMANATIONS DANGEREUSES LORSQUE MÉLANGÉ AVEC D'AUTRES PRODUITS. Ne pas utiliser ni mélanger avec des produits à l'ammoniaque, des nettoyeurs pour cuvettes de toilette, des acides ou d'autres déboucheurs. Ne pas avaler. Ne pas respirer les émanations. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Manipuler avec soin. Porter un masque, des gants de caoutchouc et des lunettes de protection. N'utiliser que dans un endroit bien aéré</p> <p>PREMIERS SOINS : Contient de l'hypochlorite de sodium et de l'hydroxyde de sodium. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau pendant 15 minutes. En cas de contact avec la peau, bien rincer avec de l'eau. En cas de contact avec les vêtements, enlever ceux-ci. En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée.</p>	
Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)		
Non inscrit.		
Gaz à effet de serre		
Non inscrit.		
Règlements sur les précurseurs		
Non réglementé.		
Situation SIMDUT	Dangereux	
Règlements internationaux		
Inventaires		
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence		

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Date de publication

19-Mai-2021

Date de la révision

19-Mai-2021

Version n°

02

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Article: 01811pK01

Article de référence: 51620001.002

Préparé par: The Clorox Company, 164900 Johnson Drive, Pleasanton, CA 94588, 925-368-6000

Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.